



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 30 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mercredi 21 octobre 2019 à 19h, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Goderic Purcell et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Richard, directrice générale adjointe, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 30 octobre 2019.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2019-10-340

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 30 octobre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Conciergerie OTJ
5. Réparation des ponts
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. CONCIERGERIE OTJ**

Résolution 2019-10-341

ATTENDU que les concierges de l'OTJ, madame Chantal Roy et monsieur Marc Rhéaume, ont remis leur démission ;

ATTENDU que l'offre d'emploi a paru à 2 reprises sur l'infolettre (# 179 et # 181) et qu'une seule candidature a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de conciergerie de l'OTJ soit attribué à monsieur Carmel Dumas selon les modalités contenues au Contrat de travail ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **5. RÉPARATION DES PONTS**

**Le conseiller Bernard Rodrigue se retire de la discussion et de la décision.**

### Résolution 2019-10-342

ATTENDU que certains madriers sont à être remplacés sur les ponts # 02661 (Route du Moulin – Rivière Samson) et # 08751 (Rang 9 – Rivière du Barrage) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE Construction Daudry Inc. soit mandaté pour procéder à la réparation des ponts par le remplacement de madriers au coût de 2 550 \$, taxes en sus, les madriers étant fournis par la Municipalité ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521 *Entretien et réparation – chemins, rues, trottoirs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### Résolution 2019-10-343

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.